

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouvrel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine,

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, M. HACKE Sylvain suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HOLLINGUE Rémy, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. GAWLIK Jérémy de Mme PERONNET, M. DE CAFFARELLI de M. DEPRET Patrick, M. BEAUMONT Joël de M. TOURNIQUET Gauthier, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. MEGLINKY Philippe de M. NOCHEZ Didier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, TEN Franck, DEPRET Patrick, DAMAY Jean-Michel, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, LOGEART Johan, NOCHEZ Didier, VIOLETTE Paul

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°4 au BP 2021
BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°5 au BP 2021
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BP 2021
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (RASPA) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2021
BUDGET ANNEXE EAU (RASPE) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2021

RAPPORTS DE M. DOVERGNE, Président de la CCALN et de M. LAMOTTE, Vice-Président Finances

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2021, relative aux votes des budgets : principal et annexes 2021 de la CCALN,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2021, relative à l'affectation des résultats 2020 aux budgets primitifs 2021,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2021, relative aux décisions modificatives n°1 du Budget Principal et du Budget annexe RASPA,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 04 novembre 2021 relative au retrait des décisions modificatives n° 1 Budget Principal et du Budget annexe RASPA,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} Juillet 2021, relative aux décisions modificatives n°2 du Budget Principal, aux décisions modificatives n°1 du Budget annexe Zone du Val de Noye, Budget annexe RASPE et Budget annexe Déchets Ménagers,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 septembre 2021, relative à la modification statutaire relative à la restitution de la contribution SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours) aux communes
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 novembre 2021 relative à l'annulation de la DM 1 du Budget Principal BP 2021 et DM 1 du BA Assainissement,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 novembre 2021 relative à la DM 1 BP 2021 du BA Petite Enfance, à la DM 2 BP 2021 du BA Zone du Val de Noye, à la DM 2 BP 2021 du BA Déchets Ménagers,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 06 décembre 2021,

Compte tenu des crédits disponibles et de la rigueur comptable :

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 42, Contre : 10 Mmes Patrice-Bourdelle, Rose, Ménard, Péronnet, Blin, Mrs Blin, Lecointe, Hacke, Hollingue, Boquet, Abstentions : 6 Mme Douay, Mrs Durand, De Caffarelli, Beaumont, Dépret, Tourniquet),
le Conseil Communautaire :

› Entérine par voie de **Décision Modificative n°4 au BP 2021 BUDGET PRINCIPAL**, les ajustements budgétaires suivants :

En ce qui concerne le solde de la participation au SDIS :

● **Dépenses de fonctionnement :**

65 Autres charges de gestion courant (6553) Service Incendie : + **137 709 €**

11 Charges à caractère général

611 Contrat de prestations de service Fonction 61 : - **10 714 €**

014 Atténuation de produits

739118 Autres reversements de fiscalité Fonction 824 : - **126 995 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› Entérine par voie de **Décision Modificative n°5 au BP 2021 BUDGET PRINCIPAL**, les ajustements budgétaires suivants :

En ce qui concerne la régularisation de la prise en charge d'un emprunt Somme numérique (enregistré depuis 2016 en tant qu'Emprunt » (capital et intérêt) au lieu de « Autres contributions obligatoires »)

● **Dépenses d'Investissement :**

Article 16876 - Chapitre (041) Fonction 01 : Autres établissements publics : + 110 560 €

● **Recettes d'Investissement :**

Article 021 – Fonction 01 : Virement à la section de fonctionnement : - 53 074,72 €

Article 16876 – Chapitre 16 – Fonction 023 : Autres établissements publics : 53 074.72 €

Article 217533 – Chapitre 041) – Fonction 01 : Réseaux câblés : 110 560 €

● **Dépenses de fonctionnement :**

Article 023 – Fonction 01 : Virement à la section d'Investissement : - 53 074.72 €

Article 6558 - Chapitre 65 - Fonction 023 : Autres contributions obligatoires : 60 745.69 €

● **Recettes de fonctionnement :**

Article 773 – Chapitre 77 – Fonction 023 : Mandats annulés ou atteints : + 7 670.97 €

Après vérification des procédures comptables auprès du Trésor Public et des Services du Bureau des Collectivités locales de la Préfecture liées aux « Opérations pour comptes de tiers » relatives aux équipements des écoles primaires en matériels informatiques pour les ENT :

● **Dépenses d'Investissement :**

Article 45811 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 4 078.00 €

Article 45812 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 657.20 €

Article 45813 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 246.00 €

Article 45814 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 246.00 €

Article 45815 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 246.00 €

Article 45816 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 246.00 €

Article 45818 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 872.00 €

● **Recettes d'Investissement :**

Article 45821 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 4 078.00 €
Article 45822 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 657.20 €
Article 45823 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 246.00 €
Article 45824 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 246.00 €
Article 45825 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 246.00 €
Article 45826 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 5 246.00 €
Article 45828 - Chapitre (45) Fonction 023 : + 872.00 €

› Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› Entérine par voie de **Décision Modificative n°3 au BP 2021 BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de fonctionnement :**

011 Charges à caractère général
611 *Contrat de prestations de service* : -15€
66 Charges financières
66111 *Intérêts réglés à l'échéance* : +15€

› Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› Entérine par voie de **Décision Modificative n° 2 au BP 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (RASPA)**

● **Dépenses de fonctionnement :**

Article 6541 : créances admises en non-valeur : 500 €
Article 673 : Titres annulés : + 6000 €
Article 611 : prestations de service : - 6500 €
Article 7098 : RRR sur produit des activités annexes : + 75 000 €

● **Recettes de fonctionnement :**

Article 748 : Autres subv d'exploitation : + 75 000€

› Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› Entérine par voie de **Décision Modificative n° 1 au BP 2021 BUDGET ANNEXE EAU (RASPE)**

● **Dépenses de fonctionnement :**

Article 6541 : créances admises en non-valeur : 600 €
Article 611 : prestation de service : - 600 €

› Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/12/2021

Affiché le 20/12/2021

Fait et délibéré, le 16 décembre 2021

à Rouvrel,

Le Président,

Alain DOVERGNE

